

TAC

Une solution pour notre économie
notre chômage, nos retraites
et nos dettes.

Quand toutes les solutions habituelles ne résolvent plus un problème,
il devient nécessaire de changer d'habitudes.

Présentée par Alain Persat
www.trazibule.fr

Présentation du rédacteur de ce projet :

Formé à la réflexion monétaire et économique j'ai un parcours atypique totalement multidisciplinaire, physique, mathématiques, psychologie et DEA de sociologie du travail, j'ai contribué, malheureusement de façon assez anonyme, via mes connaissances en mathématique/informatique d'un côté et sociologie/psychologie de l'autre à de nombreux travaux de recherche dans des domaines très variés (économie, sémantique, pédagogie, social, médical, agriculture). J'ai aussi pratiqué de nombreux métiers artisanat, artistiques, commerce et social par goût de la découverte. Ayant beaucoup travaillé en informatique j'ai côtoyé quasiment toutes les professions et ma curiosité pour les questions sociales m'a toujours mis à l'affût des regards différents que peuvent apporter les situations individuelles.

Je suis l'inverse d'un spécialiste, j'oserais dire un « synthéticien » bien que ce métier n'existe qu'en science fiction, c'est-à-dire un simple organisateur d'idées.

Préambule :

- Retarder la retraite ? Echec pas d'embauche des anciens !
- Augmenter les cotisations ? Echec cela augmente le coût du travail donc le chômage !
- Diminuer les pensions ? Echec cela réduit la consommation donc les rentrées fiscales et augmente le chômage !
- Augmenter les annuités ? Echec car les carrières sont de plus en plus ponctuées d'interruptions, et atteindre les quotas exigé devient un luxe !
- Voici la cinquième solution !

Aujourd'hui tout se passe comme si un paysan voulait soigner sa famille (le social) en prélevant sur la semence (le salariat) au lieu de prélever sur la récolte (la production).

Comment déplacer les contributions sociales de la production sur la consommation en considérant que les entreprises elles-mêmes aussi consomment ?

Comment élargir l'assiette de prélèvement des contributions sociales tout en réduisant le chômage ?

Comment changer les habitudes, sans pénaliser l'un ou l'autre des acteurs sociaux ?

Trouvez ci-dessous des argumentations, les simulations numériques, la démonstration mathématique et des extraits de débats d'une solution pouvant résoudre nos problèmes économiques actuels.

Bonjour Madame, Monsieur,

Inquiet de l'évolution de notre économie, et observant que malheureusement mes prévisions se réalisent, je crois urgent de proposer des idées pour résoudre les impasses actuelles. Craignant qu'un exposé trop résumé suscite une incompréhension, par ce courrier je sollicite un rendez-vous pour vous l'exposer les détails de ma proposition, ses avantages, son fonctionnement technique, sa stratégie de mise en place ainsi que les conséquences positives et négatives entrevues.

Les questions économiques sont affaires de spécialistes très compétents mais les hommes n'ont pas des comportements toujours logiques et la résolution locale d'un problème peut alors générer un autre problème ailleurs. C'est pour cette raison qu'une solution se doit d'être structurelle et pas seulement réglementaire. Face à cette crise systémique la réponse est logiquement sur un plan fondamental.

Historiquement, la fiscalité sociale est née des caisses de solidarité que s'étaient organisés les ouvriers dans les grandes entreprises. Prélevée sur le salariat donc sur le résultat de leur travail, la solidarité sociale s'est transformée en contributions sociales toujours prélevées sur les salaires. Or au niveau national, les salaires ne sont plus le résultat du travail mais l'origine de la richesse d'un pays.

Donc tout se passe comme si un paysan voulait nourrir sa famille (le social) en prélevant sur la semence (le salariat) au lieu de prélever sur la récolte (la production).

Cette proposition modifie cette pratique et après études mathématiques, théoriques et simulations, elle aboutit au résultat suivant : Sans modifier globalement les prix publics, ni les marges des entreprises, ni les salaires nets, ni les revenus des fonds sociaux, ni même les revenus de l'état via la TVA, ni les règles douanières. Cette solution entraîne une revalorisation du travail, le retour vers un plein emploi, la limitation des importations et des délocalisations, la diminution du travail illégal.

Or d'après mes recherches cette solution ne devrait pas entrer en contradiction avec les règles européennes, et je pense qu'elle pourrait s'appliquer dans l'Europe comme le fit la TVA dans les 1960. Elle reste fondamentalement différente de la TVA sociale.

Cela entraîne une nouvelle répartition monétaire qui, sans même changer les logiciels de gestion des entreprises, réduit d'innombrables soucis, tels que les déficits, les retraites, le chômage et par suite leurs conséquences telles que l'instabilité sociale.

Moins déstabilisante qu'un passage du franc à l'euro, cette proposition tient en quelques règles définies dont les écarts pourraient en détruire la cohérence. Les argumentaires élaborés pour chacun des acteurs économiques et sociaux devraient limiter la plupart des réticences. D'où cette demande de rendez-vous pour un dialogue afin de répondre à toutes vos objections et surtout celles auxquelles nous aurions pu ne pas penser.

En vous remerciant, Madame, Monsieur, de votre attention.

Cordialement

Proposition de taxe sur la consommation "TAC"

Aujourd'hui sur notre marché, on peut définir en gros trois sources économiques de marchandises : Celles fabriquées essentiellement par des machines, celles fabriquées essentiellement par du travail humain, celles importées, pour notre économie, peut-importe leurs formes de fabrication.

Celles qui sont importées paient la TVA du transport et parfois encore quelques droits de douanes. Celles venues des machines paient la TVA, et toujours une petite partie de taxes sociales (pour ceux qui font tourner ces machines). Celles qui viennent du travail humain paient la TVA et toutes les contributions sociales, assument les coûts du chômage, de la maladie, des impôts sur le revenu, etc...

L'inégalité de ces droits est tellement évidente que le machinisme et les importations ont la partie belle pour concurrencer tout ce qui est issu du travail des salariés. Il ne faut pas s'étonner alors de la montée du chômage, qui surcharge encore plus le coût du travail salarié. Continuer ainsi est sans solution. D'autant plus que quand il n'y aura plus de salarié il n'y aura plus de clients ! Ce système devrait aboutir à l'arrêt complet de la machine économique.

Proposition :

Au lieu de taxer le travail, et uniquement le travail par les impôts et les contributions sociales, il faut taxer la consommation.

Taxer le travail pénalise toutes les initiatives et les énergies humaines, la machine non taxée devient extrêmement rentable, donc on investit dans la machine plutôt que dans le salaire. Taxer les salariés d'un pays sous prétexte d'avantages sociaux pénalise aussi l'emploi, l'importation sans contribution sociale devient aussi très rentable. Donc délocalisation, licenciement et importations deviennent la règle.

La TAC "Taxe à la Consommation" est une taxe (non récupérable à la différence de la TVA car les contributions sociales ne le sont pas) qui s'applique à tout produit vendu. Au lieu des 48% taux actuels prélevé sur les seuls salaires une taxe beaucoup plus faible est prélevée sur tout ce qui est facturé (consommation). L'assiette (Ensemble des éléments imposés) étant donc beaucoup plus large, le taux est beaucoup plus faible (15% ?). Les productions des machines et les importations contribuent, elles aussi, avec la Tac à la couverture sociale des habitants du pays.

Les entreprises consomment, elle aussi, et participe en tant que consommatrice à cette taxe, sont taxés deviennent très bas lui aussi.

Taxe non douloureuse comme la TVA ou les taxes pétrolières, elle est exactement proportionnelle à la richesse du consommateur.

Le travail salarié n'est plus pénalisé par les charges non concurrencé par les machines ou l'importation. Le travail noir devient lui-même une absurdité puisque le travailleur au noir toucherait le même montant de salaire au noir ou déclaré et ne risquerait que d'y perdre retraite et assurances. Imaginez la transparence des échanges et de la concurrence s'il n'existe plus de travail au noir !

Même les entreprises en dépôt son bilan ne priverait plus les services sociaux des contributions dues puisque cette rentrée se fait au même rythme que la TVA.

Cerise sur le gâteau : Simplification spectaculaire des fiches de payes : une ligne seulement, des déclarations sociales, d'embauche, etc... Ainsi que des coûts administratifs liés au système actuel le plus complexe du monde.

Quels chiffres très simples pour comprendre la T.A.C. :

Désolé pour les littéraires mais parlons chiffres ! Il en faut pour tous les goûts.

Je fabrique un gadget : 10 euros de matières premières, 50 euros de travail. Je paye en tant qu'entreprise 10 euros et 2 de tva, puis 50 euros et 40 euros de contributions sociales (salariales ou patronales cela revient au même c'est payé par les comptes de l'entreprise) bref cela me revient à 100 euros (les 2 de tva seront récupérés) que je revends 120 euros par exemple, un peu de marge (20%) quand même ! le client paye donc 144 dont 24 de tva. L'entreprise encaisse 24 récupère 2 et donne 22 euros à l'état.

Etes-vous d'accord ?

Si oui il y a bien eu une tva payée sur les 40 euros de contributions sociales ! Donc il y a cumul pour l'état de toute façon !

Avec la tac il existe trois solutions de changements, suivant qu'avec la fin des contributions sociales on choisi d'augmenter la marge, ou augmenter les salaires ou diminuer les prix. La solution la meilleure étant intermédiaire, je vais donc répartir arbitrairement entre ces trois avantages.

Je fabrique de nouveau le même gadget : 10 euros de matières premières, 50 euros de travail. Je paye en tant qu'entreprise 10 euros et 2 de tva et 1 de tac, puis 50 euros et 0 euros de contributions sociales bref cela me revient à 61 euros (les 2 de tva seront toujours récupérés). Alors j'augmente les salaires (10%) à 55 euros le produit me revient maintenant à 66 euros. J'augmente ma marge de 10%(22%) je revends donc 81 euros par exemple, le client paye donc 97 avec 16 de tva et 107 avec 10 de TAC (Tva sur TAC ou TAC sur TVA ou les deux sur le HT à voir)

- Le client paye en fin de compte 107 au lieu de 144.
- Le salarié touche 55 au lieu de 50
- L'entreprise marge 15 au lieu de 20 mais en pourcentage elle passe de 20% à 22%. (Vu ces prix la production ne peut que repartir)
- L'entreprise encaisse 16 de tva et récupère 2 et donne 14 euros à l'état.
- L'état touche moins de tva c'est normal l'article est moins cher, mais globalement son taux de tva étant inchangé, et comme logiquement la production repart, la quantité compensera.
- Le social encaisse 11 sur ce cas au lieu de 40 mais ne pas oublier qu'il touchera aussi 10 sur les importations, et 10 sur le travail mécanisé au lieu de zéro actuellement !

D'autres conséquences positives ne sont pas chiffrées :

- Simplification énormes des encaissements des contributions,
- Suppression des exonérations sociales injustes
- Plus de défauts de paiements Urssaf,
- Simplification des fiches de payes,
- Disparition du travail au noir,
- Relance du travail manuel par rapport au machinisme ou l'import,... etc...

Bon suis-je plus clair ? Ais-je fais une erreur de calcul ? Où est l'erreur de logique ?

Comment expliquer la TAC sans arithmétique.

Les littéraires n'aiment guère les chiffres alors évitons les ! Il en faut pour tous les goûts.

L'énergie économique d'un pays dépend principalement du travail produit par ce pays, ce travail 'est à priori illimité puisqu'il y a toujours quelque part quelque chose à produire, à réparer ou à améliorer.

Cette énergie est stockable sous forme monétaire à une seule condition, c'est que le support monétaire soit fiable et étalonné sur un référent crédible. Ceci pose d'autres questions qui ne sont PAS le sujet de ce texte.

Seulement un pays n'est plus un vase clos, marché mondial oblige, alors il est possible de prélever cette énergie dans un pays pour en inonder un autre afin de récupérer sous forme stockée (la monnaie) de l'énergie économique pour soi-même, pratique fort à la mode pour l'individualisme forcené enseigné par notre culture économique actuelle.

C'est facile à mettre en place avec ces populations qui désirent avoir le plus possible en en faisant le moins possible, quitte à les pousser un peu plus à consommer avec la publicité et la valorisation médiatique de «l'avoir» sur «l'être».

Reste à assurer l'ordre social, il faut donc prélever une part de l'énergie en circulation pour arroser les zones (populations) qui se dessèchent, ce sont toutes les actions sociales, retraite, maladie, chômage etc... L'usage actuel issu de la solidarité ouvrière, a pris l'habitude de prélever sur les seuls salaires, en oubliant les autres formes de source d'énergie économique.

C'est normal, puisque les ouvriers, à l'origine, étaient les seuls producteurs d'énergie et n'avaient que leurs payes pour alimenter leur propre solidarité.

Résultat : Un pays travaille au-delà du raisonnable pour produire ce qui est consommé par un autre qui s'endette au delà du raisonnable pour enrichir des groupes quasiment apatrides, mobiles au gré des taxations locales. Les Etats se retrouvent piégés, car cette évolution fut trop rapide or un Etat a besoin de temps pour évoluer et s'adapter lui aussi.

En fonctionnement interne, les circuits économiques, pour la solidarité vont ponctionner le producteur local au plus grand profit de la production externe. Le cercle vicieux est enclenché, plus il fonctionne, plus la production locale s'affaiblit, donc plus la demande d'aide croit.

Le machinisme est une forme de production externe car externe au travail de l'homme lui-même, ses bienfaits ne sont pas à mettre en cause mais l'inégalité est là aussi logique, car il y a dans ce cas beaucoup moins de flux monétaires prélevés pour le social sur la production mécanisé que sur le travail humain.

Celle ci produit en plus beaucoup plus, ce qui aggrave aussi ce cercle vicieux : De plus en plus de marchandises à vendre pour de moins en moins de salariés pour les acheter, au profit d'un petit nombre d'hommes constituant des groupes financiers relativement apatrides devenant immensément riches au point d'influencer et jusqu'à aliéner mêmes les Etats, surtout s'ils sont démocratiques.

Pour qu'un pays et surtout l'état qui l'a en charge reprenne la main sur ces pratiques il lui faut impérativement trouver un moyen de modifier ces flux :

Il lui faut prélever l'indispensable apport nécessaire à la paix sociale non seulement sur la production locale mais aussi sur la production externe ou les machines pour au moins remettre ces trois sources de profit à un niveau de compétitivité plus équilibré.

Il existe la méthode autoritaire : Fermeture des frontières, douane et capitaux, recherche d'autarcie et obligation de frais énormes de défense débouchant sur des rivalités guerrières possibles à la clé.

La méthode révolutionnaire : L'appropriation autoritaire par les populations des moyens de productions, cassant temporairement les privilèges et les fortunes, mais qui ne change pas fondamentalement la donne sur les circuits économique, qui continuent à privilégier ce qui sort du machinisme et ce qui est importé face à une production locale qui doit assumer seule sa solidarité. A terme, le problème sera déplacé dans d'autres mains mais pas résolu.

Observons... Où se rejoignent ces trois productions : locales externes et mécanisées ?

Sur le marché commercial, là où précisément la concurrence démontre l'inégalité des conditions de production. Donc si les prélèvements sociaux n'ont plus lieu sur la production mais sur la commercialisation, cela rééquilibre la production locale par rapport aux productions externes.

Quel effet cela produit ?

D'un côté baisse des flux externes, de l'autre ceci permet une revalorisation du travail humain.

On aura alors « l'impression » d'un apport monétaire à tous les niveaux car plus d'individus vont produire, et ceci en plus de façon officielle, sans être obligé de passer par des circuits illégaux du travail au noir pour produire.

L'état gagne plus sur ses prélèvements fiscaux, les travailleurs gagnent plus puisqu'ils sont moins nombreux dans les demandes de solidarités, les circuits sociaux fonctionnent mieux, plus de rentrées avec celle perçues sur les produit auparavant hors jeu, et moins de personnes à aider avec un retour vers un plein emploi, de plus, effet surprenant, les entreprises gagnent plus, car elles trouvent plus de clients à satisfaire et produisent localement pour un coût plus faible.

La moyenne des prix reste stable mais leur répartition change en fonction des origines et méthodes de production.

D'où vient cet argent ?

De l'apport d'énergie économique localement relancée, d'une accélération des mouvements financiers.

Qui est perdant ?

Ceux qui exportent exagérément, souvent en pressurant leurs propres populations, les grands groupes qui automatisent pour limiter le nombre de leurs salariés et limiter les charges en découlant.

Comment réagiront-ils ?

Les grands groupes modifieront leurs priorités, car il deviendra aussi rentable d'embaucher que de mécaniser, surtout que cela leur crée de nouveaux clients. Les pays externes devront soit baisser encore leurs prix, soit se réorienter vers les consommations locales. Imaginez les conséquences.

Mieux encore, ce système de choix de flux d'énergie est indépendant du volume global de l'énergie mis en œuvre, il est donc même compatible avec la notion de décroissance.

La TAC permet de faire tout cela.

Pourquoi je considère que l'hypothèse d'une TVA sociale est une fausse piste !

La TVA est récupérable ce qui est logique dans le fonctionnement fiscal de cette taxe qui doit nourrir l'état lui-même. L'état est un service rendu à la population qui est payé par la consommation des populations. Les entreprises n'en ont pas vraiment besoin, d'où cette insistance de leur part à toujours avoir moins d'état. Mais les populations en ont besoin pour tous les services publics, et pour les défendre contre les abus des entreprises, mais aussi pour soutenir ceux qui sont rejetés par le système économique : Chômeurs ou économiquement faibles dont les circuits commerciaux n'ont rien à faire car ils n'ont rien à y gagner.

L'action sociale est donc une volonté humaniste issue de l'ensemble de la population et les entreprises faisant partie de l'état doivent aussi y participer. D'ailleurs c'est pour pallier à leurs carences dans la distribution du travail et des marchandises à tous, que l'état se retrouve obligé d'agir pour y suppléer.

Donc la TVA sociale étant axée sur les ménages ne répond pas à cette solidarité en excluant précisément les activités économiques qui causent ce besoin de répartition. Ce serait une profonde injustice de faire payer aux consommateurs les échecs des structures économique dans son rôle de production et de distribution du travail et des marchandises à tous.

De plus le circuit commercial peut limiter le nombre de producteurs via l'industrialisation mais a besoin de clients. Il me paraît logique qu'étant les premiers bénéficiaires d'une meilleure répartition des moyens, ce circuit participe à cette répartition.

Au delà des aspects humanistes il existe aussi un autre argument purement économique. La solidarité est par définition une action qui nécessite le plus grand nombre de participant pour soutenir ceux qui sont exclus des circuits économiques. Réduire cette participation aux seuls consommateurs conduit de fait à réduire cette consommation par une augmentation du taux de participation. Les circuits économiques seraient donc les premiers perdants.

Enfin si une suppression des contributions sociales aux entreprises était décidée sans qu'elles participent d'une autre façon, serait un cadeau somptueux qui irait encore grossir les volumes délirants des fonds financiers qui pénalisent les circuits économiques en les privant d'une masse monétaire nécessaire à la libre circulation des marchandises.

Il n'y a pas de solidarité sans une participation de tous, c'est la définition même de la solidarité.

La tva sociale permet également une tricherie par la notion de récupération, il est facile aux grandes entreprises multinationales de délocaliser leurs centres de profit pour avoir en France des succursales qui payent un minimum de TVA en réalisant une valeur ajoutée la plus faible possible en ayant reçu leurs produits d'agences étrangères réalisant leurs profits sous des juridictions exemptes de fiscalité.

Tous ces arguments militent en faveur d'une TAC non récupérable. Ces sociétés aux centres de profits délocalisés gagneront toujours sur le principe d'une TVA minimale et d'un profit réalisé à l'étranger mais participeront quand même pleinement à la solidarité par une TAC non récupérable. Elles seront d'ailleurs les premières gagnantes par une reprise de l'emploi donc de la consommation.

Une égalité fiscale pour tous les produits vendus désarme tous les arguments traitant la TAC de fiscalité douanière déguisée d'autant plus que la TAC est appliquée à l'exportation comme le sont d'ailleurs actuellement les contributions sociales sur les salaires qu'elle remplace.

TOUJOURS PAS CONVAINCU ? ALORS VOICI UNE AUTRE PRESENTION DE LA TAC

Que pensez-vous de cette proposition pour rétablir la concurrence saine entre produits importés et production locale sans toucher au social ?

Vous achetez quelque chose sur le marché, dans tous les cas vous payez matières premières et main d'œuvre (bien qu'en fin de compte le coût des matières dites premières puisse aussi être considéré très arbitrairement comme celui de la main d'œuvre qui a servi à les extraire), mais vers qui vont vos sous ?

- **Made in « loin d'ici »** : 1/5 de vos sous pour l'État sous forme de TVA, un peu pour les transports dont des taxes pétrolières qui dans certains cas vont aussi à l'État (mais pas la TVA : le carburant destiné à sortir de France est détaxé, ah ah ah !), un chouia en taxes de douane mais pas énorme, OMC oblige. Le reste part loin d'ici et souvent ne revient que par des circuits inattendus (LVMH empoche une partie de ce retour, tant mieux pour lui, tant mieux pour nous ; Michelin, Citroën, Air Liquide, Legrand et quelques autres renvoient leurs bénéfices en France, quand ce n'est pas dans des sièges sociaux eux-mêmes déjà délocalisés, mais combien de temps vont-ils l'accepter ?)
- **Made in France par des machines** (automatisation bien menée) : 1/5 toujours en TVA, moins pour les transports, un peu pour le constructeur de la machine et la firme qui l'entretient ; le reste part aux propriétaires de la machine (qui ne veulent pas y être de leur poche, c'est normal) et sert aussi un peu aux personnes faisant fonctionner la machine. Je crois que pour ma part j'ai été en fin de compte rémunéré toute ma vie pour le travail effectué par les ordinateurs pour lesquels je concevais des applications. Ce qui signifie qu'à partir de 1990, je fus surtout dresseur de puces. Il n'y pas de sot métier.
- **Made in France par un travail manuel**, 1/5 toujours en TVA, pareil que le précédent pour les transports et frais de manutention ; le vendeur souhaite gagner le même bénéfice que les autres importateurs ou fabricants via automatisme ; sur le reste, plus de 65% vont aux contributions sociales congés payés etc. de ses employés. Ce qui reste sera leur salaire net. Observation cocasse : vous payez mine de rien à l'achat de ces marchandises une TVA sur les contributions sociales, puisqu'elles font partie de cette valeur dite ajoutée. Ne chipotons point.

Petite remarque :

La question des parts dites "patronale" ou "salariale" ne relève que de l'arbitraire. Les employés et leur entreprise sont dans le même bateau et tout ce qui est enlevé l'est nécessairement aux deux en même temps. Il en irait autrement si les salaires nets étaient une obligation tombant du ciel (il est vrai que c'est le cas pour le SMIC) mais enfin, une bonne partie résultent tout de même, comme tout le reste, d'une négociation). Le patron avant de salarier quelqu'un compare la rentabilité du poste de travail et son coût incluant de la même façon contributions salariales et patronales.

La totalité des charges découlant du travail humain ce sont les salariés qui en assument l'essentiel : ce qui est pris en charge devient ipso facto indisponible pour les salaires, quand bien même les propriétaires de l'entreprise seraient totalement philanthropes (ce qui n'est pas le cas pour les sociétés rachetées par la Mafia dans le cadre du

blanchiment d'argent sale, ni par les Chinois : dans un cas comme dans l'autre, le social ne sera pas vraiment prioritaire)

Question : est-il bien dans l'intérêt du pays, au moment où l'ordre du jour est une concurrence libre et non faussée, de pénaliser ainsi ses productions intérieures face à celles des étrangers ?

A qui servent ces contributions sociales ? Pratiquement à l'ensemble de la société, tandis que les fonds n'en sont récupérés que sur les seuls qui, entrepreneurs ou non, ont la chance de s'être trouvé un travail salarié viable.

Cela fut certes historiquement logique. La sécurité sociale naquit des anciennes solidarités ouvrières qui prélevaient sur leurs payes de quoi s'entraider. (On le sait moins, mais certains disent que les allocations familiales furent une initiative patronale afin que les pères de famille restent compétitifs avec les célibataires sur le marché de l'emploi).

Peut-on imaginer plus équitable ? Essayons.

Au lieu de prélever les prélèvements sociaux sur le *producteur* de richesse (entre autres le salarié), imaginons qu'ils se fassent sur la **distribution** de richesse (la facturation). De la même façon qu'au lieu de prélever sur la semence le paysan nourrit sa famille sur la récolte, ce qui semble logique.

Les marchandises issues des machines comme les marchandises importées payent alors leur part autant que les marchandises venant du travail humain national. Voilà une égalité concurrentielle enfin honnête.

Trois catégories étant taxées au lieu d'une, le taux sera d'autant moins élevé pour des mêmes rentrées d'argent. Ce n'est pas magique, c'est juste logique.

Conséquence : Le travail humain est revalorisé et redevient concurrentiel (mettons d'un tiers, mais on peut raffiner) par rapport au machinisme ou à l'importation. L'équilibre se déplace donc d'autant vers le salariat, national.

De façon amusante, le pays a alors moins de charges de chômage, donc encore un peu moins de besoins de prélèvements. Mais il y a encore mieux...

Seconde conséquence : Tout travail est de ce fait rémunéré sans aucune contribution sociale. Il n'existe alors plus de travail au noir : celui-ci devient dénué d'intérêt économique puisque payé au même prix que le travail déclaré dorénavant sans contributions sociales... Il restera juste, c'est vrai, la possibilité aux artisans de ne pas déclarer une partie de leurs prestations, mais c'est ce qu'ils font déjà. Il devient de toute façon assez difficile de facturer au noir un travail salarié déclaré.

Quid du prix des marchandises ?

- **Importées** : même prix plus 15 à 17% de contributions sociales au début ensuite ce sera un peu moins* vente moins les contributions sociales des quelques commerciaux pour la vente.

- **Machinisme** : même prix plus 15 à 17% de ces contributions sociales prélevées à la vente moins les contributions sociales des quelques opérateurs et agents de maintenance sur ces machines.
- **Travail humain** : même prix* plus 15 à 17% de contributions sociales à la consommation moins 60% de contributions **sociales qui ne sont plus prélevées sur les salaires donc 43% moins cher en MOYENNE !**
- *Voir plus loin : le prix hors TAC sera bien moins cher dans ce cas précis

Rien de bien révolutionnaire, on le voit. Juste une adaptation plus rationnelle de mécanismes régulateurs.

Précisons que cette TAC - à la différence de la TVA, et parce qu'elle est liée à toute forme de consommation *y compris par l'étranger* - n'est pas déductible à l'exportation. Cela ne change rien aux conditions de celle-ci, puisqu'elle remplace les contributions sociales qui n'étaient pas déduites non plus. On pouvait se demander pourquoi une marchandise produite en France par des Français coûtait au consommateur français une taxe dont était exempté le consommateur turc. Travailler pour le roi de Prusse, passe encore quand on est riche, mais pas quand on a plus de deux ans de budget de l'État en dette nationale.

(Suite non retouchée) Alors comment cela se passe dans la pratique ?

(XX% est une majoration salariale diplomatiquement envisageable dans le cadre du passage à la TAC pourtant dans les simulations, cela ne change guère le rapport salaires/prix et se traduit en fin de compte que par une forme d'inflation. TAC% est le taux de la TAC estimé entre 15 à 20 %.)

Somme à payer pour votre caddy ? Vos salaires nets lors de la mise en place de la TAC ("taxe à la consommation") étant réévalués de XX% même si tout ce que vous achetez ensuite est plus cher de 17% (ce qui ne sera pas le cas votre pouvoir d'achat sera donc grosso modo comparable avant comme après.

Salaires versés ? Identiques net égal au brut devenu sans charges. (Mais majoré de XX%)

Marges des entreprises ? Inchangées elles ne payent plus les contributions mais reversent la TAC. (Les TAC%) Frais de gestion des fiches de paye réduit à rien : Une paye c'est une ligne sur le bulletin, basta.

Frais de recouvrements des contributions sociales diminués de façon spectaculaire, et surtout sans délais car payés à la facturation.

Mais en prime, plein emploi (plus de travail noir et revalorisation spectaculaire du travail manuel) et surtout, vos sous restent dans votre pays et ne partent plus au bout du monde. En tout cas dans des proportions bien moindre puisque bien des produits seront à nouveau fabriqués ici en France.

*Autre avantage : Les entreprises qui salarient beaucoup ayant d'autant moins de contributions sociales, ceci crée un différentiel important. L'Etat va devoir contrôler avec rigueur (au début) que les prix de la production et des services **BAISSENT** en conséquence. Pour faire cela l'importante armée des employés affectés actuellement au service du recouvrement des contributions sociales va pouvoir être formée et déléguée dans les entreprises (pourquoi pas ?) afin d'expliquer de sensibiliser et de permettre en fait

une BAISSÉ des produits d'environ 60%-XX%-TAC% AVANT taxation lors de sa mise à la consommation puisque n'ayant quasi plus de contributions sociales (vous suivez toujours ?)

Conséquences directes :

Pour les entreprises fortement mécanisées cela n'affectera pas beaucoup leurs prix à la baisse. Mais un peu quand même. Par contre, pour la sécu, plus ils vont vendre ces produits réalisés par des machines et plus elle recevra de quoi payer, santé, retraite et tout le social qu'elle a en charge, même en d'exportation.

Pour les entreprises dites MANUELLES... Alors là cela change TOUT les usines de chaussures vont rouvrir car TAC% sur le prix d'une paire de chaussures dont la main d'œuvre représente plus de 50% du prix de la chaussure cela va TOUT changer, il suffisait d'y réfléchir. Plus besoin de les faire coudre au Maroc ou en Chine, voilà du VRAI travail redevenu rentable retrouvé avec des salaires payés en France et donc dépensés en France.

Autres avantages : Il est plus facile et moins « douloureux » de récupérer une taxe à la consommation que des contributions sociales, et il n'existe plus ces pertes énormes pour l'URSSAF en cas de dépôt de bilan, ou face aux chantages des très grandes sociétés. Ce peut-être le même service (le Fisc) qui va donc percevoir les deux taxes, l'une pour le fonctionnement de l'Etat et l'autre pour notre sécurité sociale à présent financée par la consommation de TOUS les produits ou aliments, qu'ils soient faits en France ou n'importe où à travers le monde.

Il faut redouter quand même ma tentation par l'état d'une confusion de la part du service de recouvrement à propos des destinataires de ces sommes. Il reste préférable que l'URSSAF continue de prendre en charge le recouvrement de ce qui lui revient.

La TAC est une solution MODERNE, équitable et progressive, car plus on consomme et plus on paye et c'est NORMAL moins on consomme et moins on paye et c'est normal aussi !

Trouvez une autre façon d'OBLIGER les Chinois sans droit de douane ENORMES à financer notre sécu ? Vous pouvez chercher 1000 ans vous ne trouverez pas mieux ! Il faut juste réfléchir et INNOVER.

Mais alors ? Et le calcul des retraites ? Pas de panique, c'est facile...Vous travaillez ? On vous délivre une fiche de paye. Celle ci est VALIDÉE automatiquement par le versement de votre salaire sur votre compte bancaire c'est tout. La sécu calculera votre retraite au prorata ...De vos fiches de paye mémorisées par...les fichiers bancaires qui lui seront transmises chaque année ! Trouvez plus simple est impossible.

Et ma mutuelle ? Ma complémentaire ? Facile aussi, ce sont des charges personnelles, certaines sont plus ou moins obligatoires, ben on vous donne la TOTALITE de votre salaire à vous de payer comme vous payez votre assurance voiture et si vous ne le faites pas, votre patron en sera avisé et vous retiendra les cotisations obligatoires le mois suivant, cela n'a RIEN à voir avec la TAC destinée au seul financement de la sécurité sociale et Assedic.

Et les retraités ? Ben pour eux RIEN ne change...Les prix vont augmenter de 5 à 15% environ suivant les produits industrialisés ou non, leurs retraites seront de toute façon réévaluées de 20% lors du changement de système de financement social, donc pas de baisse de pouvoir d'achat...(Vous suivez toujours?) Mais s'ils se goinfrent, ils payeront la TAC sur leur conso au prorata et c'est NORMAL. Pareil pour TOUT, les gens du voyage,

les itinérants, touristes, tout le monde participe, mais juste un tout petit peu et on ferme les ANPE on les refile au VRAI travail et que ça saute.

Oui ma démonstration est simpliste et presque caricaturale mais si vous voulez rentrer dans les détails je vous explique !

Pourquoi ne le fait-on pas ? Manque d'imagination et force de l'habitude, quelle autre raison ? ...

Mais aussi il est plus rentable pour une multinationale de faire ses bénéfices en délocalisant dans des pays moins douloureux en taxes, d'où leur lobbying pour que rien en bouge ! Voir les dernières déclarations de Madame Parisot présidente du Medef lors d'une émission TV très instructive sur le désarroi généralisé de nos dirigeants face à la crise. Atterrant.

(Article écrit par Domi et Trazibule, retouché par FDA, tous trois pourtant totalement opposés sur tous leurs autres choix politiques ! Première partie réécrite par FDA, parce que Domi (pour des questions d'ego déplacées) et Trazibule (pour des questions de lyrisme social) semblaient faire tout ce qu'il fallait pour créer chez le lecteur la réaction de rejet la plus virulente possible. Il est vrai que rester incompris doit procurer quelque volupté secrète dont certains peuvent se satisfaire.

Tout cela relève de ce que I.J. Good nomme la "partly-baked idea", aussi vos remarques seront-elles très appréciées.
F.D. A.

Voici une forme de démonstration mathématique des effets de la TAC

Bon, je choisis une autre forme de démonstration mathématique celle là, désolé pour les littéraires :
Un prix public TTC (P) est le résultat du calcul suivant :

- Prix d'achats (A) matières fournitures ou sous-traitances
- Plus le montant du travail (transformation de gestion et de services) assuré par du salariat (S)
- Plus les contributions sociales (C) sur ce salariat, cela donne un prix de revient $A + S(1+C)$
- Qui multiplié par la marge (M) que l'entreprise souhaite dégager face à ses investissements
- Enfin augmenté de la TVA% (Tva)

$$P = (A + S \cdot (1 + C)) \cdot (1 + M) \cdot (1 + Tva)$$

Avec la proposition de la TAC, $C=0$, et la TAC (T) cela donne :

$$P = (A + S) \cdot (1 + M) \cdot (1 + T) \cdot (1 + Tva)$$

Donc si nous souhaitons que la TAC n'entraîne aucune inflation: Alors les prix publics, comme les salaires ne bougent pas, qu'est ce qui reste à varier ? La marge ! Donc on a

$$P = (A + S) \cdot (1 + M2) \cdot (1 + T) \cdot (1 + Tva)$$

Que devient-elle ? Pour le calcul remplaçons $M2$ par la variation V de M vers $M2$: V Donc $M2 = V * M$ cherchons quelles variations aura V suivant les proportions entre A (achat) et S (salariat).

$$(A + S \cdot (1 + C)) \cdot (1 + M) \cdot (1 + Tva) = (A + S) \cdot (1 + V * M) \cdot (1 + T) \cdot (1 + Tva)$$

Réolvons (la TVA se simplifie) et isolons V :

$$\begin{aligned}(A + S \cdot (1 + C)) \cdot (1 + M) &= (A + S) \cdot (1 + V \cdot M) \cdot (1 + T) \\(A + S + S \cdot C) \cdot (1 + M) &= (A + S + A \cdot M \cdot V + S \cdot M \cdot V) \cdot (1 + T) \\A + S + S \cdot C + A \cdot M + S \cdot M + S \cdot C \cdot M &= A + S + A \cdot M \cdot V + S \cdot M \cdot V + A \cdot T + S \cdot T + A \cdot M \cdot T \cdot V + S \cdot M \cdot T \cdot V\end{aligned}$$

$A + S$ se simplifie...

$$S \cdot C + A \cdot M + S \cdot M + S \cdot C \cdot M = A \cdot M \cdot V + S \cdot M \cdot V + A \cdot T + S \cdot T + A \cdot M \cdot T \cdot V + S \cdot M \cdot T \cdot V$$

Mettons les facteurs de V a gauche, et le reste à droite....

$$\begin{aligned}A \cdot M \cdot V + S \cdot M \cdot V + A \cdot M \cdot T \cdot V + S \cdot M \cdot T \cdot V &= S \cdot C + A \cdot M + S \cdot M + S \cdot C \cdot M - A \cdot T - S \cdot T \\V \cdot (A \cdot M + S \cdot M + A \cdot M \cdot T + S \cdot M \cdot T) &= S \cdot C + A \cdot M + S \cdot M + S \cdot C \cdot M - A \cdot T - S \cdot T \\V &= (S \cdot C + A \cdot M + S \cdot M + S \cdot C \cdot M - A \cdot T - S \cdot T) / (A \cdot M + S \cdot M + A \cdot M \cdot T + S \cdot M \cdot T)\end{aligned}$$

Si A tend vers Zéro donc achat minimal et Service maximal exemple une société de service de ménage par exemple la variation de marge tend vers :

$$\begin{aligned}V1 &= (S \cdot C + S \cdot M + S \cdot C \cdot M - S \cdot T) / (S \cdot M + S \cdot M \cdot T) \\V1 &= (C + M + C \cdot M - T) / (M + M \cdot T)\end{aligned}$$

Si S tend vers Zéro donc achat maximal et service salarié minimal donc une importation de type purement commercial par exemple :

$$V2 = (M - T) / (M + M \cdot T)$$

Comparons les deux variations V1 (salarial maximal) et V2 (commercial maximal) dans le passage du système des contributions sociales vers celui de la TAC et simplifions les deux formules :

Nous comparons donc $C + M + C.M - T$ par rapport à $M - T$, donc $C.(1 + M)$ par rapport à 0: Puisque C (taux de charge) et M (marge commerciale) sont des nombres positifs donc V1 est positif donc la marge augmente avec l'option salarial maximal.

Dans l'autre cas il est logique puisqu'il n'y a aucun salaire que la marge ne bouge pas. Puisque l'effet TAC est indépendant des contributions sociales sur salaires.

Donc mathématiquement la TAC favorise surtout les entreprises qui emploient un maximum de salariés face à celles qui importent ou fabriquent avec le minimum de personnel.

TRAVAUX NUMERIQUES

Plusieurs travaux de simulation plus ou moins complexes ont été réalisés ou sont en chantier. Certains sont à votre disposition sur Internet mais aussi dans mes tableaux Excel ou par programmation Windev.

Voir sur cette page un outil de simulation numérique de la TAC où vous pouvez inscrire vos propres chiffres étude de trois entreprises privilégiant le travail manuel, le travail mécanisé, ou le négoce importation.

<http://www.trazibule.fr/tac-simulation.php>

Une autre simulation pour observer les effets en cas de sous-traitance :

<http://www.trazibule.fr/tac-simulation-2.php>

Ainsi qu'un petit programme téléchargeable (à mettre dans un répertoire spécifique pour qu'il puisse charger ses outils annexes)

<http://www.trazibule.fr/Simulation-TAC.exe>

Je reste à votre disposition pour vous montrer d'autres simulations chiffrées de cette proposition.

DEBATS Extraits de dialogues questions / réponses :

CRITIQUE :

Superbe ! On fabrique 2000 petits moteurs en France, ils partent en Allemagne, on paie la TAC sur les moteurs. Ils sont là bas incorporés à des disques durs renvoyés en France. On monte ces disques durs sur du matériel embarqué qui part en Suède, on repaie la TAC sur le tout y compris sur les 2000 moteurs pour lesquels a déjà été payée la TAC. La Suède utilise ce matériel pour monter des dispositifs de télécommunication qu'elle nous vend. Nous les enrichissons par du logiciel à nous pour l'exporter et hop, on paie encore une fois la TAC sur le tout, dont une deuxième fois sur les matériels embarqués et une troisième fois sur les 2000 moteurs

Pendant ce temps-là, les Japonais et les Chinois rigolent en voyant nos prix grimper.

Il fallait nous le dire, Domi, que ce que tu voulais inventer, c'étaient les barrières d'octroi au niveau de l'Europe ! Quelle idée d'avant-garde en effet que l'octroi !

As-tu quelque chose à dire pour défendre ton système ? Ou bien désires-tu l'utiliser pour abolir la sous-traitance entre pays ? (ce que je comprendrais fort bien si tu mets en avant des raisons écologiques ou humaines, mais en ce cas il faut le dire).

REPONSE

Je reprends pas à pas l'exemple dans ce cas de sous-traitance passant par l'exportation en essayant d'utiliser des chiffres les plus simples possibles.

Première étape :

Nos petits moteurs électriques sortent de France vers l'Allemagne.

Avec les contributions sociales le prix unitaire vaut disons 100 euros.

Quel est la proportion du prix revenant aux frais salariaux ? Disons 50% pour faciliter donc 50euros

Donc dans le prix les contributions sociales (estimées à 66%) seules représentent 20 euros.

Avec la tac le prix de revient est donc de 80 euros auquel s'applique une tac estimée à 15%

Donc prix de vente 92 euros.

Au passage l'Urssaf touchait 20 euros avec les charges et touche maintenant 12 euros avec la TAC

Tiens le prix a baissé ! Les clients sont contents et ils vont en acheter plus mais passons à la seconde étape...

Seconde étape :

La Suède met ses moteurs dans ses dispositifs de télécommunication, et nous les vends. Ils nous revendent leurs dispositifs 400 euros par exemple avec les charges actuelles.

Alors nos programmeurs travaillent et ajoutent les logiciels pour un produit final à 600 euros emballés pour l'export. Soit disons 150 de travail salarial et le reste de transport et de fournitures.

Avec les charges cela signifie qu'on aurait au moins 60 euros de contributions sociales dans le système actuel.

Dans le système TAC déjà l'achat a baissé des 8 euros de nos moteurs électriques plus économiques, mais aussi des 60 euros des ex charges, donc le prix de vente passe de 600-8-60 soit 532 euros

Troisième étape à l'export du produit fini :

A la vente s'ajoute donc les 15% de TAC ce qui donne un prix final de 612. Alors oui le résultat est à peine plus cher de 2% dans cet exemple mais ce n'est pas fini !

Observons sur cette seconde opération l'URSSAF ne touche pas les 60 euros des charges mais les 79.8 euros de la TAC elle aura encaissé donc en tout 12 +79.8 soit 91.8 euros alors qu'avant elle touchait 20+60 euros soit 80 euros ! Donc le taux estimé de 15% pour la TAC était trop élevé par rapport à cet exemple puisque l'URSSAF a encaissé 14% de trop !

Il suffit pour que cet exemple soit probant de diminuer ce taux de TAC de 2% et tout fonctionne parfaitement, et le prix final est même meilleur marché qu'avec les charges, non seulement nous vendrons mieux nos moteurs mais vendrons aussi mieux nos produits finis !

Il est vrai qu'avec un exemple même aussi simpliste il est dur d'être juste dans les chiffres, et de généraliser un taux global pour la TAC.

Je suis convaincu que pratiquement personne ne lira cet exposé à cause de tous ces chiffres, et c'est triste car pour comprendre la TAC et ses effets l'intuition ne suffit pas car elle est tellement habituée au système actuel qu'elle conduit à des interprétations subjectives facilement faussées.

Personnellement ce sont les chiffres qui m'ont convaincu pas ma simple envie de voir ce système fonctionner.

Un exemple d'erreur même genre : La gravitation est une accélération, pas une force, cela conduit à faire tomber aussi rapidement une boule de fer de 20 kilos qu'une autre de 500 grammes. Ce sont les chiffres qui le démontrent et l'expérience, l'intuition nous ferait pourtant affirmer le contraire.

CRITIQUE :

Un nouvel effet pervers de la TAC ?

Dans la plupart des industries, on a besoin de plaques tournantes, qui dispatchent des produits de K origines vers N destinations après regroupement (Amazon fonctionne typiquement de cette façon).

La valeur ajoutée par cette manutention est assez faible. En revanche, la valeur des marchandises en transit peut être très élevée (plusieurs milliers d'euros par colis manipulés quelques dizaines de minutes dans le cas de Dell ou d'IBM).

La France est souvent choisie en raison de sa place assez centrale en Europe de l'Ouest. Elle l'a été en tout cas par IBM.

Imaginons le cas d'une implantation dans un pays appliquant la TAC : au lieu de payer les charges pour vingt personnes, on va payer la TAC de 15 % à l'exportation sur des marchandises valant cinquante fois leur salaire.

Conclusion naturelle : on s'implante ailleurs.

REPONSE

Autre effet pervers ? Sujet intéressant :

Les avantages de la TAC sont de rééquilibrer la part du salariat face aux parts négoce ou machinisme ou importation.

Donc logiquement une entreprise qui privilégie le négoce fait partie des entreprises défavorisées par ce système.

Personnellement cela ne m'inquiète guère ce risque de les voir partir car d'une part elles apportent peu de valeur au pays qui l'héberge, très peu de salaires, et même peu TVA car leurs profits sont réalisés en général sur leurs succursales dans les pays peu fiscalisés. Sans compter qu'installées dans les pays voisins leurs ventes chez nous paieront quand même leur part de TAC. Donc la perte de ce genre d'entreprises sera très faible sur le plan économique.

Mais mieux encore le fait que la production locale reparte, ces entreprises ne seront plus nos fournisseurs contribuant à faire fuir nos fonds vers l'étranger, mais deviendront vite nos clients contribuant à rétablir notre balance commerciale surtout que nos produits «made in France» verront leurs prix baisser et ce surtout quand ce sont des salariés qui les produisent.

C'est vrai que ces entreprises, ne seront pas favorable à cette proposition, logique elles défendent leur gagne pain, donc leurs prix de vente. Mais vu le peu de salarié et le peu de TVA qu'elles apportent elles sont de peu de poids dans la décision du gouvernement.

Un autre effet jouera à terme pour leur éviter cette délocalisation, qu'elles vendent en France depuis la France ou depuis l'étranger son prix ne change pas, alors quel avantage à sortir du pays, si c'est pour mieux vendre à l'extérieur, c'est déjà fait, internet est international et elle savent très bien leur vendre depuis le pays qui leur convient, je ne crois pas que cela soit nouveau.

Mais pour vendre en France il reste pratique de le faire depuis le pays lui-même, la main d'œuvre devient à prix coûtant sans charges, le prix de vente incluant la TAC est le même que s'il venait de l'extérieur, mais avec des frais de port plus faibles. Dernier atout, la qualité de vie et le suivi social et médical est parait-il meilleur qu'ailleurs.

CRITIQUE :

Même chose pour le commerce de métaux précieux : si tu veux faire le commerce de l'or en import-export, le simple fait de t'installer dans un pays ayant adopté la TAC pénalise tes coûts à l'export de 15%, dans un domaine où les cours sont suivis à 0,1% près. Tu t'installes donc ailleurs aussi.

En règle générale, la TAC - payée sur la totalité de la valeur d'un produit et non sur sa seule *valeur ajoutée dans le pays* - devrait faire fuir de France toutes les industries traitant des matériaux onéreux.

REPONSE

Sur le coup l'objection était pertinente et semblait sans réponse, mais parce qu'on reste englués dans le système de pensée actuel, alors qu'il suffit d'utiliser tout simplement la définition de la TAC, pour que la réponse devienne logique...

Dans son principe de fonctionnement, la TAC ne s'applique pas dans le cas d'une importation par un professionnel, puisqu'en tant que taxe la consommation le professionnel qui achète ne consomme pas. C'est quand il revendra son produit te que ou inclus dans une autre fabrication que la TAC s'appliquera.

Si l'importation est le fait d'un consommateur final de même que les douanes lui réclament la TAC elles lui réclameront la TAC, car dans ce cas il s'agit bien de consommation.

Donc l'or importé par le spéculateur est acheté sans TAC puisqu'il s'agit d'un commerce.

Pour une exportation, ce qui est produit (travail ou service) en France paiera la TAC : Les contributions sociales qui sont actuellement payées par le salaire des producteurs sont déplacées sur la facturation à l'exportation, donc TAC logiquement appliquée.

Dans le cas évoqué du commerce de l'or, il n'y a pas de production proprement dite donc logiquement cette absence de contributions sociales actuellement conduit à une absence de TAC.

Cette situation d'import / export juste pour le négoce se traduit comme une franchise de transit, sur le même principe que le « transport sous-douane » des marchandises en transit. Donc ce commerce continue de vivre comme actuellement.

Mais il reste un point de détail, les salariés de ce commerce payaient des contributions sociales qui disparaissent avec la TAC, donc pour être logique, c'est le service apporté par ces salariés qui doit payer la TAC. Ce service se traduit par une plus value sur le commerce le l'or ou des marchandises en transit. L'entreprise payera donc une Tac calculée sur cette plus value c'est-à-dire sur la marge brute réalisée par cette société sur le seul export. Pourquoi ne pas appliquer une marge nette ou une déduction des frais, tout simplement parce que les contributions sociales sur salaires que la TAC remplace ne tenaient pas compte de ces frais initialement donc il est justice que la TAC joue la même règle afin que les fonds sociaux ne soient pas pénalisés.

Détail annexe, si la vente n'est pas à l'export mais sur le marché interne, c'est une « consommation » normale donc une TAC normale. Petit soucis comptable, l'entreprise doit tenir un compte exact des entrées (Internes ou importation) et des sorties (Ventes locale ou exportations) pour définir la TAC à reverser, totale en locale et sur la marge en exportation.

Cette logique peut s'appliquer à toutes les entreprises qui travaillent en import-export. Ces entreprises trouveront même intérêt à s'implanter chez nous, le travail des salariés sans contributions sociales leur coûtant finalement moins cher que celui d'autres pays.

Tricherie ? Afin de moins payer de TAC l'entreprise pourrait déclarer en export à une filiale une partie de ses ventes. Ensuite faire rentrer sans TAC cette marchandise. Mais qu'en fait-elle ? Si c'est pour vendre en local la TAC finira par s'appliquer, si c'est pour réexporter elle se retrouve au point de départ et fini par additionner deux TAC sur marge qui en reviennent au même montant qu'en une seule opération.

Tout devrait être là, et j'espère que ma réponse est claire. Le système n'est d'ailleurs pas plus compliqué que le système actuel, il est même plus difficile à expliquer qu'à mettre en place car cela nécessite de changer nos habitudes de calculs.

CRITIQUE :

Avec la TAC les frontaliers vont se régaler d'aller acheter à l'étranger pour économiser la TAC

REPONSE

Pourquoi voudriez-vous que les gens aillent acheter à l'étranger ? En moyenne les prix de vente n'augmentent pas avec le TAC, car ce que vous rajoutez d'un côté avec la tac est enlevé d'un autre par l'absence de contributions sociales sur les salariés ayant participé à la production de ce produit ! Mieux encore les prix qui varient à la baisse seront tous les produit nécessitants de la main d'ouvre en France, les prix qui varieront à al hausse sont tous les produits qui nécessitent le moins de main d'œuvre en France, pour un retour vers le plein emploi il n'y a pas mieux !

CRITIQUE :

Alors, il ne reste plus qu'a imposer ça aux autres pays par la force, qui envahit-on ?

REPONSE

Pourquoi imposer aux autres notre mode de prélèvement des fonds sociaux, ils font ce qu'ils veulent, va-t-on reprocher aux autres leurs taux de prélèvements sur leurs fiches de payes ? Non alors on a le droit de les mettre à zéro. A-t-on le droit de reprocher aux autres leurs taxes internes ? Non, alors nous mettons une taxe à la consommation. Le seul reproche qu'ils pourraient faire ce serait une taxe à l'import considéré comme une entrave au libre échange, m ai là rien à dire la TAC est pour tous les produits vendus en France et que ceux là d'où qu'ils viennent.

CRITIQUE :

Très intéressant sur le papier cette taxe...mais ça risque de faire exploser le marché noir.

REPONSE

Actuellement existe un marché noir sur les salaires pour économiser les charges : Le travail au noir, à ne pas mélanger avec la facturation au noir (bien que souvent liés) qui consiste à faire sauter la TVA. Avec la TAC le travail au noir ne présente plus que des inconvénients, il disparaît de fait car il y a tout à perdre à le pratiquer et plus rien à gagner. Quand à la facturation au noir déjà plus facilement combattue car elle met en jeu une relation moins suivie entre vendeur et acheteur qu'entre d'employeurs à salariés, tous les outils existent pour la contrer mais réfléchissez, si le travail au noir a disparu il devient nettement plus délicat de facturer au noir, on ne peut guère équilibrer des comptes avec des embauches visibles et des ventes invisibles.

CRITIQUE :

Pourquoi la tac ne sera-t-elle sans doute jamais adoptée ?... parce que ceux qui gouvernent le monde n'ont aucun intérêt à ce que la populace s'enrichisse. Pour avoir la mainmise sur elle, il faut juste lui maintenir la tête hors de l'eau.

REPONSE

Tout à fait exact, car nos dirigeants ont depuis longtemps compris qu'avec le plein emploi, ils perdent beaucoup de pouvoir car le rapport de force, salariés employeurs, se rééquilibre, c'est pourquoi je pense que le chômage est une volonté politique et non une fatalité économique. Pourtant ceux qui ont les finances se rendent compte que le ballon va leur péter dans les mains, tout cet argent amassé est sans valeur si la confiance chute car cet argent n'est que fiduciaire. Alors le pouvoir qui leur restera disparaîtra totalement avec certainement un retour de manivelle qui risque de leur être fort déplaisant. Les peuples risquent d'aimer la vengeance. Alors que s'il mettent en place un système qui sauve l'économie et leurs finances, ils gardent le pouvoir et s'auréolent d'une image de bienfaiteur de l'humanité. Ils n'auront plus autant de pouvoir mais c'est un moindre mal.

CRITIQUE :

Ne vous affolez pas, aucune chance qu'on paie moins à court, moyen, long terme.

REPONSE

Je n'en suis pas sûr car à long terme la TAC rapproche du plein emploi, donc on n'a plus d'une part à payer pour soutenir les rejetés du système, ni à payer pour ceux qui doivent les gérer, avec ce plein emploi on crée plus de marchandises et de services donc tout concourt à une vraie baisse du coût de la vie, nous aurons alors même en prime la possibilité de travailler moins pour avoir plus. (Oui à long terme, je sais, ne vous réjouissez pas trop vite)

CRITIQUE :

Espérons que la TAC ne soit pas utilisée... Pour être ajoutée à la TVA

REPONSE

L'application de la TAC connaît quelques variantes possibles, si vous lisez mes propositions et mes simulations numériques vous verrez que pour moi la TAC cohabite avec la TVA, La TAC sert au social et la TVA à l'état, je tiens à ce que ces deux fonds soient rigoureusement séparés dans leur gestion (ce qui se passe

d'ailleurs actuellement avec les contributions sociales). Mélanger les deux dans une seule taxe poserait aussi un autre problème la TAC n'est pas récupérable (comme les contributions actuelles) alors que la TVA l'est.

En réalisant les simulations je me suis rendu compte qu'il fallait même une légère augmentation de la TVA si l'état ne veut pas voir ses recettes de TVA chuter énormément. Car une chose que je n'avais pas réalisée et que les calculs m'ont révélé est qu'actuellement la TVA est prélevé sur les prix de vente qui incluent des contributions sociales donc on paye une TVA sur le social ! Si ces contributions disparaissent les rentrées de TVA chutent, et c'est l'état qui ne fonctionne plus. Donc pour équilibrer la mise en place de la TAC il faudrait une augmentation de la TVA et ceci je le répète sans augmentation des prix publics. Croyez-moi j'étais le dernier à vouloir cela, mais j'ai du m'incliner devant les résultats chiffrés.

En fait la logique fondamentale fonctionne : La fiscalité est un fait une forme de facture émise par l'état pour ses services. Mais s'il n'est pas question de mettre une tva sur ces factures, il reste logique que l'état déplace ses propres contributions sociales sur cette fiscalité, ceci est représenté par cette augmentation de tva, mais le taux reste très faible, car l'état lui aussi fait une économie de charges, au même titre que l'entreprise entre ses baisses de charges et sa « facturation/fiscalité ». Le prix de ses services ne devrait pas changer. L'état a moins besoin de rentrer de TVA pour payer ses services : Ce que l'état perd en rentrées est compensé par ce qu'il gagne en économie de contributions sociales.

CRITIQUE :

J'essaie de résumer,

1) Suppression de charges salariales (employeurs et employés) le salaire brut deviens le salaire net, donc augmentation du pouvoir d'achat de fait.

2) La TVA actuelle reste en place et revient exclusivement à l'état. La Tac est appliquée sur toutes les factures émises, donc l'assiette de prélèvement devient beaucoup plus importante. Les prix augmentent de la TAC (dévolue aux caisses sociales) mais nettement moins que l'augmentation précitée du pouvoir d'achat. Donc les produits manufacturés et/ou services deviennent plus compétitifs puisque moins chers, surtout a l'export. Les importations elles seront un peu freinées, après tout un peu de protectionnisme ne peut pas nuire.

* Cette réforme n'empêche pas la mise en place de la TEB, même symbolique (0.1%) sur tous les mouvements bancaires pour le remboursement de la dette (à voir) Il faut sans doute ouvrir aussi le chantier d'une TAC standard Européenne.

CRITIQUE :

A propos de la TVA, l'état n'est tout de même pas perdant puisque le HT augmente, la TVA récupérée sera plus importante.

REPONSE :

La suppression des contributions sociales peut se traduire par différents choix, en réalisant les calculs on se rend compte que les seules différences sont d'ordre psychologique (les salariés sont toujours contents d'une augmentation) car quel que

soit le choix il se traduit par une inflation plus ou moins grande avec un même résultat final pour le rapport entre salaires et prix.

Essayons d'être réaliste :

Le choix d'un net égal au brut d'aujourd'hui donnerait une augmentation à tout le monde ? Faux ! Cela sera surtout valable pour ceux qui paient les contributions sociales complètes, tous les emplois plus ou moins aidés avec des contributions sociales diminuées verraient une augmentation plus modeste alors que ce sont plutôt eux qui en auraient le plus besoin.

Autre conséquence : Les prix publics augmentent de la TAC, quand les salaires et les prix augmentent ensemble, tout suit et quand tout a augmenté c'est une belle inflation. Imaginez les réactions des banquiers et des investisseurs, leurs avoirs chutent d'autant en valeur réelle. C'est une motivation suffisante pour que jamais ils n'acceptent ce changement.

Autre solution :

Le net ne change pas, c'est le brut qui disparaît, égal au net puisqu'il n'y a pas de charges. Dans ce cas les prix baissent en fonction de cette économie de charges par les producteurs, baisse réduite de l'augmentation de la TAC. Les salaires ne bougent pas mais les prix baissent, or l'expérience de la baisse de la TVA en restauration montre que la logique n'a que peu de poids face à l'avidité des commerçants. Imaginez alors la réaction des salariés ne voyant que le « cadeau » de la suppression des charges aux entreprises en oubliant la compensation de la TAC qui fait qu'ils payent en fait autant. Surtout que sur le plan symbolique les salariés se considèrent comme propriétaires du montant des contributions sociales qu'ils « choisissent » de verser aux caisses sociales.

La solution est donc un intermédiaire entre ces deux extrêmes, une augmentation du net quand le brut disparaît, mais avec un chiffre absolu pas en pourcentage, donc indépendamment des montants actuels des contributions sociales de chacun, et donc relativement plus forte pour les bas salaires. En calculant ce chiffre afin que la somme de tous les prix public reste globalement constante, cela n'entraîne pas d'inflation, les financiers n'ont pas de raison de refuser, le commerce garde ses marges, les salariés voient leur pouvoir d'achat augmenter un peu, les rentrées sociales restent au même montant, etc. Bref rien ne change, sauf l'essentiel : Le travail salarié devient compétitif face aux autres formes de travail, donc l'embauche repart, la consommation aussi, car nous revenons au plein emploi donc plus de client avec plus de pouvoir d'achat. Les besoins sociaux diminuent et les cotisations augmentent avec le volume des affaires, cela comble les trous de la sécu ou le financement des retraites.

REPONSE :

Non le hors taxe n'augmente pas globalement ! Les contributions sociales ont disparu sur les salaires mais sont remplacé par la TAC. Les sociétés qui embauchent beaucoup voient leurs prix de revient baisser, celles qui font du négoce de l'import ou du machinisme voient leurs prix augmenter. Donc la TVA n'augmente pas, pire elle aura tendance même à moins rapporter puisque ces contribution sociales enlevées, rapportait autrefois à l'Etat par la TVA qui était appliquée dessus en fin de compte au

moment de la vente. Ceci m'a d'ailleurs surpris je n'avais pas réalisé les montants que cela rapportait.

Dans les simulations numérique, l'équilibre est assuré par une nécessaire augmentation de la TVA, proposition que j' n'avais vraiment pas envie de faire croyez moi.

J'appelle équilibre le fait de changer de mode de prélèvement des contributions sociales sans changer ni les revenus des ouvriers, ni ceux des entreprises, ni ceux des caisses sociales, ni ceux de l'état.

Alors vous allez me dire à quoi bon si rien ne change ?

La réponse : Ce sont des fondements essentiels qui sont changés :

- la revalorisation du travail humain devenant beaucoup plus rentable que le machinisme le négoce et ou les importations.
- La disparition du travail au noir devenu sans intérêt. (Plus de passage problématique de la situation du travailleur au noir qui veut se déclarer)
- La diminution de l'attrait des importations et des délocalisations.
- En prime : Une simplification totale des fiches de paye.

(Et même pas besoin de changer les programmes de facturation informatique !)

CRITIQUE :

J'ai pigé le système que tu préconises consiste à faire payer la protection sociale, et les retraites aux consommateurs...c'est très clair.

Ce qui revient à dire que le retraité va financer sa propre retraite, le rmiste pareil et le chômeur aussi !

Ce qui libérera les entreprises des salaires différés, augmentera leurs profits si malgré tout la consommation parvenait à ne pas s'écrouler

REPONSE :

Non, c'est la TVA sociale qui conduit à cela, pas la TAC ! Ne pas confondre...

Actuellement le système social est payé surtout par les salariés par les contributions et un peu de CSG., mais le même salarié devenu consommateur paye déjà dans ses achats le prix de ces contributions incluses dans le prix de vente.

Avec la TAC, les salariés payeront sur leurs achats (15 % d'après les simulations) au lieu des taux patronal et salarial sur les salaires beaucoup plus élevé. La différence est complétée par la part prise sur les entreprises, les importations et la mécanisation, et d'autres encore. Mais comme ces 15% ajoutés d'une part sont largement compensé par les charges sur salaires enlevées d'autre part, les prix ne changent guère globalement.

Mieux encore, ce sont les productions locales qui se retrouvent avec un prix de vente à la baisse et ce d'autant plus pour celles qui embauchent le plus.

La TAC allège la part des salariés sans augmenter globalement les coûts à la consommation.

CRITIQUE :

« Très bien donc tu devrais être capable de comprendre ceci: vouloir assoir la politique sociale sur la consommation , c'est faire comme gribouille monter sur la lune en se tirant par les cheveux en effet faire payer leur retraite par les retraités eux même, c'est génial en outre, le principe de la tac repose sur une inconnue , l'attitude des entreprises en matière de marge si on les libère des contributions sociales... l'exemple de la tva chez les restaurateurs devrait donner une idée... Je ne comprends pas que de telles évidences puissent échapper à quelqu'un »

REPONSE :

Voilà des propositions. Laquelle n'est pas claire ?

- La politique sociale nécessite des fonds importants.
- Ces fonds sont issus des contributions sociales qui sont prélevées sur les salaires essentiellement et en fin de compte facturées aux consommateurs sur le prix des marchandises. Le salarié se voit donc privé d'une partie de son salaire d'un côté et doit payée avec cela un prix excessif des marchandises de l'autre puisqu'augmenté de ces contributions sociales.
- Le retraité paye sa propre retraite sur les prix de ses achats, gonflés des contributions sociales des producteurs de marchandises sauf quand c'est de l'importation.
- L'entreprise ne paye rien si elle ne fait que du négoce, ou de l'importation (pas de contributions sociales), ou que de l'automatisation, machinisme avec très peu de contributions sur salaires.
- Le client a donc le choix entre des marchandises pas chères car elles ne participent pas à la politique sociale et des marchandises chères qui participent.
- Son choix d'achat favorise donc tout ce qui est importation négoce ou machinisme au détriment des fonds sociaux.
- Le travail est donc dévalorisé, les entreprises licencient pour retrouver leurs marges.

Que propose la TAC :

- Déplacer les contributions sociales du salariat sur la facturation. Rien de plus, rien de moins.
- Les prix ne changent pas globalement puisque ce n'est pas un ajout mais un déplacement interne dans les comptes de l'entreprise.
- Le salaire net ne change pas.
- L'ensemble des entreprises ne payent plus de contributions sociales mais payent le même montant équivalent en TAC.
- La politique sociale touche le même montant.

Par contre ce qui change :

- L'entreprise payera autant de charges que ce soit du salariat, du négoce, de l'importation ou du machinisme.
- Embaucher devient proportionnellement plus rentable.

- Le chômage en est réduit d'autant, le travail au noir devient absurde. La facturation au noir devient elle aussi difficile, car il est difficile de facturer au noir ce qui est issu d'un travail déclaré.
- Les prix issus du machinisme ou de l'importation seront plus élevés de la TAC, ceux qui viennent du travail salariés seront moins élevés grosse contributions sociales en moins petite TAC en plus.
- Le taux de la TAC étant prélevé sur toute la facturation peut être autour de 10 à 15% (suivant les simulations) au lieu des 70% pris sur les seuls salaires, puisque l'assiette est autrement plus large.
- Le retraité paye sa propre retraite sur les prix de ses achats, diminués des contributions sociales pour les produits locaux et gonflés de la TAC quel que soit le produit, sauf que maintenant les fonds sociaux sont assurés puisque avec un moindre chômage les besoins sont nettement allégés ? Sa retraite est assurée.

Je comprends que de telles évidences puissent échapper à quelqu'un ! La force de l'habitude.

Autres débats dans des forums sur le site des Echos :

<http://lecercle.lesechos.fr/economie-societe/politique-eco-conjoncture/221129914/tant-danalyses-et-de-critiques-competentes-mais>

<http://lecercle.lesechos.fr/node/30112>

<http://lecercle.lesechos.fr/node/31041>

LA TAC RESUMEE

Il n'est pas possible de jouer à l'estime une proposition comme la TAC, il faut réellement se confronter aux calculs complets. Les circuits monétaires ont une rigueur mathématique, il n'y a pas de génération ou de disparition spontanée en monnaie.

C'est pour cela qu'il faut jouer avec les simulations où vous pouvez tester vos propres chiffres.

Le principe de la tac n'est pas d'ajouter ou de supprimer mais de déplacer seulement les contributions sociales de la fiche de paye vers la facture, de même que ces contributions ne sont pas récupérables actuellement elles ne le seront pas plus au niveau de la facturation. Vu que le montant de référence n'est plus le seul salaire mais l'ensemble de la vente le taux à appliquer baisse en même proportion afin que le montant des rentrées sociales ne change pas globalement au niveau du pays.

Pour que ce principe fonctionne et soit acceptable que faut veiller à ce que ni les salaires, ni les revenus des entreprises ni celui de l'état via la TVA ne soit sensiblement modifiés d'où quelques ajustement secondaires que vos calculs vous montreront.

A quoi bon si rien ne change ? Tout simplement le travail humain n'est plus pénalisé par les contributions sociales au profit du machinisme et du négoce. Le travail au noir n'a plus de raison d'être. Nous nous rapprochons du plein emploi donc moins de besoins sociaux et plus de rentrées fiscales et sociales.

RESUME VU DU POINT DE VUE DU GESTIONNAIRE

Pour des raisons symboliques et pour diminuer leur injustice réelle, les contributions sociales ont été divisées en part salariales payées par les salariés et patronales payées par les entreprises. Ainsi ces charges donnent l'air d'être partagée par les différents acteurs.

Mais dans la réalité, l'employeur fait le simple calcul du coût du salarié avant de l'embaucher, et la bonne gestion comptable mesure si son apport sera supérieur au coût de son poste de travail. Dans ce coût seront comptés salaires charges patronales ou salariales car cela ne sera payé que par la rentabilité du salarié, ainsi que d'autres frais annexes, environnement du poste de travail ce que j'appellerais « l'hôtellerie de l'entreprise », bureau, meubles, tickets restaurants, téléphonie etc... Alors c'est en bonne logique de rentabilité seulement si ce que coûte ce poste de travail est inférieur ou égal aux résultats espérés du salarié, que l'entreprise l'embauche.

Imaginez alors la décision d'un entrepreneur si la production du poste à pourvoir peut être remplacé par un achat en sous-traitance ou à l'étranger, ou par une machine. Comment voulez-vous que dans bien des cas le choix d'un salarié soit le moins rentable.

Pour la fixation d'un prix de vente, le calcul est simple : L'entreprise ajoute les salaires, toutes les charges décrites plus haut, les achats de matières premières de marchandises (négoce) ou de sous-traitances, plus tous les frais cumulés, et arrive à un prix de revient, en appliquant un coefficient théorique, (ce qu'il espère gagner), il propose un prix de vente. Mais ce n'est pas si simple, car si personne n'achète ou s'il y a trop de concurrence, il sera obligé de baisser ses prix plutôt que de tout perdre, parfois jusqu'en dessous de son prix de revient. Alors il s'endette et doit, soit licencier, soit baisser ses salaires, en interne, soit acheter moins cher ses produits et services de base en externe.

Finalement l'entreprise manipule un gros tas d'argent : ce qu'il faut payer et un autre gros tas : ce qu'on réussit à vendre, la différence est faible, c'est le bénéfice, mais il en faut très peu pour que le total des achats dépasse celui des ventes jusqu'à ce que l'entreprise ferme, car dès que la dette apparaît tout devient plus cher ! Agios, crédits, démarches nécessaires, difficultés d'approvisionnement.

Ne croyez pas que les marges soient délirantes, notez les bénéfices annoncés par les entreprises par rapport à leur chiffre d'affaire et vous constaterez que le taux n'est pas énorme. En plus ces chiffres ne sont publiés que pour les grandes entreprises, c'est-à-dire celle qui précisément réalisent les meilleurs résultats.

La proposition de la TAC ne change rien à tout cela sauf sur la décision d'embauche qui ne pénalise plus le salarié, face aux autres formes de production et sources de profits. En conséquence l'embauche devient plus rentable qu'aujourd'hui, cela rapproche du plein emploi, d'où une amélioration de l'offre par rapport à la demande de travail donc une amélioration des salaires, donc de la consommation elle-même, de meilleures rentrées de fonds sociaux, et moins de besoins d'assistance. Rien que ces premiers effets sont déjà très positifs non ?

**PROJET DE LOI DE FINANCE PORTANT SUR LA
REORGANISATION DU PRELEVEMENT DES CONTRIBUTIONS SOCIALES :
C.S.C. (contributions sociales à la consommation) ou T.A.C. (Taxe à la consommation).**

Suite au constat de peu d'efficacité des différentes solutions mises en place à ce jour pour résoudre le problème du chômage

- Considérant que le prélèvement des contributions sociales sur les salaires, bien qu'historiquement justifié, conduit aujourd'hui à pénaliser le taux d'emploi en ciblant les besoins sociaux essentiellement sur les salariés,
- Considérant qu'il faut élargir à toute l'activité économique la solidarité nécessaire à la sérénité sociale et au bien-être de tous.
- Considérant que c'est sur le résultat de l'activité économique globale non sur ceux qui agissent pour cette production que doivent être perçus les fonds sociaux,
- Considérant que le retour au plein emploi est la base d'une économie saine
- Considérant que ce mode de prélèvement mettra sur un même niveau d'égalité de coût de revient les marchandises et services issues du travail humain face celles issues de la de la mécanisation ou du négoce d'importation.

Le gouvernement décide une réorganisation profonde du mode de prélèvement des contributions sociales. Dans ce but toutes les contributions sociales sont déplacées de la masse salariale vers la consommation exprimée par la facturation sous le terme générique « CSC » (Contributions Sociales sur la Consommation) ou « TAC » (Taxe A la Consommation).

D'une façon générale les principes appliqués aux anciennes contributions sociales sont transposés au niveau de la CSC. Ainsi de même que les ex-contributions sociales n'étaient pas récupérables, la CSC n'est pas récupérable.

Les salaires nets restent à priori inchangés, sauf éventuellement augmentés en fonction de négociations salariales à condition expresse quelles soient assorties d'embauches nouvelles de même proportion dans l'entreprise où se passe la négociation. Ainsi l'accord portant sur 5% d'augmentation doit être complété par une augmentation d'effectif de 5%.

Puisque les contributions sociales sont déplacées du salariat à la facturation, les salaires bruts sont ramenés au niveau des salaires nets mais dorénavant plus aucune contributions sociales salariales ou patronales ne devra jamais être prélevée sur les salaires afin de mettre sur un pied d'égalité les produits et services qu'ils soient issus de l'emploi, de l'automatisation ou du négoce (produits importés).

Les montants affectés aux différents organismes restent alloués avec la même proportion que ceux versés avant la CSC et proportionnels aux salaires versés (les termes salaires net et salaires bruts n'ont plus de sens étant sans différence) et au montant de la TAC encaissée au niveau global de l'entreprise répartie sur l'ensemble des fiches de paies émises. Cette répartition est calculée par les organismes de gestion des fonds sociaux.

Les fiches de paie ne mentionnent plus que les éléments d'identité du salarié, le taux horaire et le nombre d'heures payées et le résultat payé au salarié, ainsi que les dispositions concernant les avantages, primes, frais et congés payés.

Seuls les prélèvements pour les mutuelles individuelles sont possibles sous l'expresse condition qu'ils ne soient jamais obligatoires. Ainsi chaque salarié peut décider individuellement ou en libre association et sans aucune obligation, s'il souhaite s'affilier à une mutuelle de son choix et s'accorder avec elle pour son mode de prélèvement.

REGLES DE PRESENTATION ET DE CALCUL DES FACTURES

Toutes les factures de biens ou de services doivent mentionner en fin de facture après les frais de ports ou charges annexes, un montant appelé CSC calculé à partir du montant total avant TVA de la facture multiplié par le taux en vigueur de la CSC.

Les fonds recueillis par la CSC seront exclusivement consacrés aux services sociaux et couvriront les besoins de l'URSSAF, Pole emploi etc. Les finances publiques s'engagent à ne pas prélever la moindre part fiscale sur ces montants.

Le taux initial de la CSC sera fixé initialement par la division du montant des recettes réelles actuelles perçues par l'ensemble des services sociaux et du Pôle emploi, par le chiffre d'affaire actuel brut hors TVA des sociétés.

Ce taux sera ajusté chaque année en fonction des résultats obtenus.

Le calcul de TVA appliqué au résultat final CSC incluse reste inchangé dans son fonctionnement.

RECOUVREMENT ET GESTION DES FONDS

Le recouvrement de ces fonds effectué par l'URSSAF est calqué sur le rythme de recouvrement de la TVA effectué par le fisc. La déclaration et le reversement sont transmis périodiquement par l'entreprise à son organisme de collecte.

Dès l'émission de chaque facture, les fonds de la CSC sont censés être la propriété des organismes gestionnaires des fonds sociaux.

La perception de ces fonds est assurée par les services actuels de ces organismes. Un transfert d'information concernant uniquement les chiffres d'affaires depuis les centres des impôts permet de valider la cohérence des sommes versées.

Le contrôle de ces fonds et leur répartition en conformités aux lois est assuré par la cours des comptes.

CONTROLE DE L'UTILISATION DES FONDS SOCIAUX

La cours des comptes est assistée par une commission de gestion sociale paritaire constituée de quatre parties : Des professionnels élus de ces organismes sociaux, des représentants élus par la chambre des députés, des représentants syndicaux désignés par leurs syndicats, et des représentants d'associations civiles reconnues.

Cette commission a pour but de contrôler la véracité des comptes, leur bonne utilisation, la conformité des décisions prises en fonction des priorités définies par la chambre de députés. Elle peut mettre en place des procédures d'évaluation et peut se porter partie civile juridiquement face à la responsabilité des dirigeants des organismes sociaux.

Les organismes chargés de la répartition de ces fonds sociaux sont donc tenus à un strict respect de la bonne gestion de ceux-ci. Leurs personnels de directions sont personnellement responsables juridiquement sur leurs biens propres de tout dysfonctionnement constaté par la cours des comptes et la commission de gestion sociale. Ils devront être assermentés avant toute prise de fonction pour garantir la rigueur nécessaire au bon fonctionnement des services sociaux.

Les priorités de choix des actions sociales sont définies par les lois en vigueur, les moyens mis en œuvre pour atteindre les résultats attendus sont sous la responsabilité des professionnels des organismes sociaux.

SPECIFITES DES ENTREPRISES D'IMPORT-EXPORT :

De même que les ex contributions sociales n'étaient pas récupérables à l'exportation, la CSC n'est pas récupérable à l'exportation donc elle s'applique totalement.

Les importations par les entreprises, restent inchangées, la CSC sera perçue lors de la facturation de revente de ces marchandises ou services.

Les importations par les particuliers sont soumises aux mêmes règles de facturation que les produits vendus sur le territoire national, c'est à dire qu'elles doivent régler leur part de TVA et leur part de CSC, ces contrôles sont assurés par le service des douanes.

Les entreprises de négoce en import export peuvent limiter l'impact de la CSC sur leur activité en déclarant «en transit» la partie de leur activité issue de l'importation et destinée à l'exportation. La disparition de leurs contributions sociales sera compensée par une CSC au taux normal mais appliquée uniquement sur la marge brute réalisée sur les seuls produits en transits

MODALITE DE MISE EN PLACE

Une médiatisation du projet et de ses conséquences avec une importante action pédagogique doit précéder la proposition de loi pour obtenir autant que possible un accueil favorable par tous les acteurs sociaux puisque tous seront gagnants dans cet assainissement de l'économie.

Ensuite une campagne d'information avant promulgation du décret d'application, et une phase de concertation devra permettre de résoudre préventivement tous les problèmes spécifiques avant la mise en place de cette disposition.

Une procédure de contrôle des prix après la mise en place pendant une période d'une année renouvelable en cas de nécessité, devra contrôler que la baisse des contributions sociales et la compensation apportée par la CSC ne soit pas prétexte à une augmentation des prix de ventes.

Les personnels responsables des fiches de payes auparavant devenus disponibles par leur extrême simplification, seront prioritaires pour être formés et affectés à ces contrôles.

Les entreprises, commerçants ou autres professions qui ne respectent pas la déontologie des prix et augmentent leur prix sans raison dûment justifiée, seront assujetties à une taxe pénale supplémentaire sur le mode de la CSC égale à 110% de l'infraction constatée.

ANNEXES :

Les lois et décrets contraires à cette nouvelle disposition sociale de prélèvement des fonds et de gestion de leur répartition sont de fait annulés.

Pages internet traitant différents aspect et extensions de cette proposition :

| | |
|---|---|
| http://www.trazibule.fr/tac.php | Présentation |
| http://www.trazibule.fr/tac-sans-chiffres.php | Argumentaire d'explication |
| http://www.trazibule.fr/tac-en-chiffres.php | Quelques chiffres pour comprendre |
| http://www.trazibule.fr/tac-expliquee.php | Une explication plus poussée |
| http://www.trazibule.fr/tac-demonstration.php | Une « démonstration mathématique » |
| http://www.trazibule.fr/tac-simulation.php | Un outil de simulation de productions |
| http://www.trazibule.fr/tac-simulation-2.php | Un autre outil pour les sous-traitances |
| http://www.trazibule.fr/tva-tac-teb.php | Comparaison de différentes solutions |
| http://www.trazibule.fr/tva-sociale.php | L'échec annoncé de la TVA sociale |
| http://www.trazibule.fr/solution.php | Vers un système économique complet |

Programme simpliste de calculs de simulations téléchargeable :

| | |
|---|---------------------------------|
| http://www.trazibule.fr/sSimulation TAC.exe | Programme de simulation simple. |
|---|---------------------------------|